



Direction Départementale des Territoires

Moulins, le 15 février 2011

COMMUNIQUE DE PRESSE

Télédéclaration de la prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes (PMTVA) Campagne 2011

Il vous est fortement recommandé de télédéclarer vos dossiers sur le site TelePAC :
www.telepac.agriculture.gouv.fr.

A partir du 1er mars vous pouvez télédéclarer :

- votre demande de PMTVA pendant toute la période de dépôt des dossiers, soit jusqu'au 16 mai 2011 inclus (il vous est d'ailleurs conseillé de ne pas attendre les derniers jours),
- les bordereaux de perte et de localisation des animaux jusqu'à la fin de la période de détention obligatoire.

Pour cela, vous aurez besoin, lors de votre première connexion, de votre code personnel TelePAC 2011. Ce code figure en haut à gauche du courrier notifiant le portefeuille final des DPU 2010

En cas de difficulté une assistance téléphonique est proposée aux utilisateurs de TelePAC au numéro vert suivant : 0 800 221 371.

Ce service est ouvert du lundi au vendredi de 8 heures à 17 heures.